RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2 EFFE LEGNO DEI F.LLI FUMAGALLI ADALBERTO & MARCO S.N.C.

Acte de constitution société

L'an 1991, 2 juillet, en notre étude, devant nous, Maître Maria Alessandra PANBIANCO, Notaire sis à [redacted] - Italie

ONT COMPARU

- [redacted] le [redacted] demeurant à
- M. FUMAGALLI ADALBERTO, né à [redacted] le [redacted] demeurant à [redacted]
- [redacted] le [redacted] demeurant à [redacted]

À condition qu'il s'agisse entre eux, une société SNC, avec le nom:

CF di Colombo Angelo & C. – S.N.C.

Lesquels ont requis le Notaire soussigné d'acter authentiquement que :

I. MODIFICATION DENOMINATION DE LA SOCIETE

Ils déclarent constituer une société sous la forme de snc sous la dénomination 2 EFFE LEGNO DEI F.LLI FUMAGALLI ADALBERTO & MARCO S.N.C. dont le siège social sera établi à [redacted] Viale Delle Industrie n°51.

II. STATUTS

Article 1er : Dénomination

La société porte la dénomination suivante: 2 EFFE LEGNO DEI F.LLI FUMAGALLI ADALBERTO & MARCO S.N.C.
Tous les actes, factures, annonces, et publications et autres pièces émanant de la société doivent mentionner sa dénomination ainsi que l'adresse de son siège.

Article 2 : Adresse du siège

L'adresse du siège de la société est à [redacted] Viale Delle Industrie n°51.

Traduction française

Article 3 : Durée

La société est constituée pour une durée de à dater de ce jour et prendra fin le 31 décembre 2050.

Article 4 : Objet – Activités

La société a pour objet l'activité de montages industriels, charpente métallique industrielle et de bâtiment, l'activité de maçonnerie, construction de voiries, routes.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant indirectement ou directement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Article 5 : Capital social

Le capital social est de 14.000,00 LIRES ITALIENNES
Les parts sociales et les pourcentages du capital social sont les suivantes :

- M. FUMAGALLI ADALBERTO: 7.000,00 EUROS
- M. FUMAGALLI MARCO: 7.000,00 EUROS

Article 6 : Administration de la société

Tous les associés détiennent l'administration de la société et pourront accomplir toute le opération administrative ordinaire.

Article 7 : Exercice comptable – Comptes annuels

L'exercice comptable commence le 1er janvier de chaque année civile et se termine le 31 décembre. Le premier exercice comptable commence à dater de ce jour et prendra fin le 31 décembre 1991.

Traduction française